



COMMUNIQUE

Anniviers, le 31 mai 2021

CORONAVIRUS (COVID 19) Stratégie d'assouplissement des mesures

Au vu de la situation épidémiologique ainsi que de l'évolution de la campagne de vaccination, le Conseil fédéral a décidé d'entamer une nouvelle étape d'assouplissement des mesures destinées à lutter contre le coronavirus.

Dans le but de soutenir les autorités fédérales et cantonales, la Commune d'Anniviers adapte également ses mesures et vous informe de ce qui est en vigueur **à compter du 31 mai**.

1) Infrastructures communales

➤ La **bibliothèque** est ouverte aux jours et horaires habituels, à savoir : Mardi - Mercredi – Vendredi, de 15h00 à 19h00

➤ La **piscine de Zinal** sera ouverte du **5 juin au 31 octobre** 2021.

La **piscine de Vissoie** ouvrira du **12 juin au 29 août** 2021.

➤ **Les sentiers raquettes et chemins pédestres**

Les remontées mécaniques ayant fermé le 18 avril, les domaines skiables ainsi que leurs accès ne sont plus sécurisés. L'ensemble des sentiers raquettes et chemins pédestres hivernaux sont fermés pour le reste de la saison. Les personnes qui partent en randonnée le font sous leur propre responsabilité.

Anniviers Tourisme tient à jour la situation de tous les chemins et itinéraires que vous pouvez consulter via le lien suivant <https://www.valdanniviers.ch/fr/infos-live-122.html> ou auprès des offices de tourisme de la vallée.

➤ Les **places de jeux** sont ouvertes.

2) Rassemblements

➤ Les rassemblements spontanés dans l'espace public ne sont plus limités.

➤ **Manifestations publiques sont autorisées**

✓ A l'intérieur : max. 100 personnes

✓ A l'extérieur : max. 300 personnes

✓ L'utilisation des locaux est limitée à la moitié de la capacité d'accueil

✓ L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de protection est obligatoire



- Les rencontres **privées** sont limitées à **30 personnes à l'intérieur et 50 à l'extérieur**. L'obligation d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan de protection ne s'applique pas.
- Pratique du **sport** : **50 personnes** peuvent désormais se réunir pour faire du sport ensemble.
- Les **fanfares** peuvent se réunir en respectant une surface de 10 m² par personne et les **chorales** peuvent à nouveau donner des concerts à l'extérieur.

3) *Tourisme*

- Le port du **masque** est obligatoire dès l'âge de 12 ans, dans tous les espaces clos accessibles au public (commerces, administrations, offices de tourisme).
- Les **terrasses** (max. 6 personnes par table), ainsi que les **espaces intérieurs** (maximum 4 personnes par table) des cafés, restaurants, bars, pubs, peuvent être **ouverts**.
- Tous les **magasins sont ouverts**.
- Les **Offices de tourisme** de la vallée sont tous ouverts. Les mesures de protection préconisées par l'OFSP sont mises en place.

4) *Santé et sécurité publique*

➤ **Vaccination contre la COVID-19**

Toutes personnes dès l'âge de 16 ans peut se faire vacciner. Pour ce faire :

- Soit prendre contact avec son médecin traitant
 - Soit s'inscrire auprès d'un centre de vaccination du canton du Valais (<https://vs.covid-vaccin.ch>)
- Recommandations OFSP : vous trouverez les recommandations à appliquer de manière stricte par toute la population et ce, indépendamment de l'âge, via le lien suivant : <https://ofsp-coronavirus.ch/>.

5) *Administration communale*

Tous nos guichets communaux sont ouverts, mis à part celui de proximité de Grimentz, fermé actuellement.

Le **port du masque y est obligatoire**. Des solutions hydroalcooliques sont mises également à votre disposition à l'entrée.

Si le déplacement dans l'un des guichets ne s'avère pas nécessaire, vous avez toujours la possibilité de vous adresser à notre administration soit par email à info@anniviers.org ou par téléphone au +41 476 15 00.

6) *Scolarité obligatoire*

L'année scolaire se déroule aussi normalement que possible dans tous les degrés, avec des classes complètes, selon le temps scolaire ordinaire, mais en appliquant des plans de protection propres à chaque degré. Le **port du masque est obligatoire** à partir du cycle d'orientation. Toutes les informations nécessaires ont été transmises aux parents d'élèves.

Le Directeur du centre scolaire se tient bien évidemment à disposition pour tout renseignement (Frédéric Zuber +41 476 15 16, directeur@ecoleanniviers.ch).



7) *Structure d'accueil/UAPE*

Le port du **masque est obligatoire pour accéder à la crèche.**

Vous pouvez contacter Mme Christelle Crettaz, Responsable de la structure d'accueil, au +41 476 15 12 ou par mail à creche@anniviers.org, pour tout complément.

8) *Economie*

Pour tous les prestataires de services et entreprises, le télétravail devient une simple recommandation pour le personnel des entreprises qui proposent un dépistage hebdomadaire.

Le port du masque est obligatoire en permanence sur les lieux de travail clos (y compris dans les véhicules).

Par ailleurs, pour que nos commerces, prestataires de services et entreprises puissent avoir une chance de perdurer, nous en appelons au bon sens et à la responsabilité des consommateurs. Cela passe par de petites actions telles que :

- Favoriser les entreprises et commerces locaux.
- Renoncer à des achats en ligne sachant que les mêmes produits sont disponibles proches de votre logement, contribuant ainsi à conserver des emplois.
- Favoriser une économie générant moins de déplacements et ainsi plus propice à un environnement durable.

Nous précisons que ces mesures sont amenées à évoluer en fonction de la situation et conformément aux instructions fédérales et cantonales consultables sur www.vs.ch.

Nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir respecter scrupuleusement les consignes fédérales et cantonales afin de limiter la propagation de ce virus et vous remercions de votre solidarité

Administration communale d'Anniviers